

DEPARTEMENT DE LA SEINE ET MARNE

COMMUNE
DE FROMONT

PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexes Sanitaires

Annexe

2

Arrêté par délibération du conseil municipal en date du : 4 avril 2013

Approuvé par délibération du conseil municipal en date du : 14 janvier 2014



Conseil - **D**éveloppement - **H**abitat - **U**rbanisme
11 rue Pargeas 10000 TROYES Tél : 03 25 73 39 10 Fax : 03 25 73 37 53
cdhu.10@wanadoo.fr

SOMMAIRE

A. EAU POTABLE.....	2
1. Alimentation.....	2
2. Distribution	2
2.1. Système de distribution	2
2.2. Volumes prélevés	2
3. Perspectives.....	3
B. ASSAINISSEMENT.....	3
1. Eaux usées.....	3
2. Eaux pluviales	3
3. Perspectives.....	4
C. DECHETS	5
1. Organisation.....	5
2. Traitement des déchets	5
2.1. Ordures ménagères.....	5
2.2. Verre et tris.....	5
2.3. Volumes traités.....	5

A. EAU POTABLE

1. ALIMENTATION

Le village de FROMONT est alimenté par un captage situé sur le territoire communal qui dessert également les communes de Burcy et de Rumont.

Ces trois communes sont regroupées en un syndicat intercommunal qui a confié l'affermage à la SAUR.

Le captage de Fromont situé au Sud du village le long de la RD 103 a été créé en 1923, et prélève les eaux au sein de la nappe d'un ensemble calcaire marneux qui correspond à la formation aquifère des calcaires de Château Landon (calcaires de Brie et de Champagne)

Le captage prélève les eaux à une profondeur d'environ 50 m, et présente une bonne qualité général tant au niveau biologique et physico-chimique.

Une procédure de Déclaration d'Utilité Publique avec l'instauration d'un périmètre de protection est en cours de puis de nombreuses années.

2. DISTRIBUTION

2.1. Système de distribution

L'eau prélevée est stockée dans le réservoir de FROMONT d'une capacité de 300m³ avant d'être distribuée dans les trois communes du Syndicat par plus de 12 800 m de canalisations.

Le captage de Fromont produit en moyenne entre 28000 et 35000 m³/an avec un taux de rendement satisfaisant et un réseau qui connaît des pertes mais qui restent relativement faibles. En 2011 son taux de rendement était de 92 %.

2.2. Volumes prélevés

Le nombre d'abonnés est resté stable au cours des dernières années avec des volumes qui évoluent sans pour autant connaître de fortes variations, avec une tendance à la baisse. En effet en 1999 l'ensemble des abonnés du syndicat (280) consommait près de 28 000 m³/an, alors qu'en 2011, les 300 abonnés consommaient 27000 m³.

Pour la commune de Fromont la consommation reste stable avec une consommation moyenne de 250-260 litres par foyer/jour.

Année	Nombre d'abonnés	Consommation facturée (m ³ /an)	Consommation moyenne annuelle
2011	115 (Fromont)	10614	92 m ³ /an/foyer
2010	114 (Fromont)	11071	97 m ³ /an/foyer

3. PERSPECTIVES

Le captage de Fromont même s'il aliment trois communes conserve aujourd'hui une capacité nominale de production susceptibles de répondre aux besoins des trois communes.

Les perspectives au droit de cet ouvrage sont d'une part la poursuite de l'élaboration du périmètre de protection et d'autre part le renouvellement des branchements plomb et la pose d'un système de sécurité pour la station de pompage.

B. ASSAINISSEMENT

1. EAUX USEES

L'assainissement des eaux usées est de type individuel pour l'ensemble des habitations de Fromont ; ces eaux sont plus ou moins bien traitées à l'échelle de la parcelle puis dans certains cas sont renvoyées vers le réseau pluvial.

La nature des terrains présente d'une manière générale une aptitude Forte à Moyenne au traitement des eaux usées domestiques, seulement 14 % des terrains (14 logements) présentent une aptitude faible à très faible. Ces difficultés à la réalisation d'un assainissement individuel sont pour partie liées à la nature de l'occupation de l'espace avec une insuffisance d'emprise susceptible de permettre la réalisation d'un dispositif d'assainissement « classique » ; les autres contraintes relèvent de la nature des sols, essentiellement sur la frange Est et Sud-Est du village où une couche marneuse affleure.

La commune de Fromont a réalisé son zonage d'assainissement en 2001. Ce dernier a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal qui s'est positionné sur le maintien de l'assainissement non collectif à l'échelle de la commune.

Le PNR du Gâtinais Français assure le SPANC et le diagnostic des installations

2. EAUX PLUVIALES

La commune ne dispose pas de réseau d'assainissement des eaux pluviales. Au niveau du village les eaux de ruissellement sont collectées par un réseau de caniveaux qui drainent les eaux en dehors du village selon deux pentes principales.

A l'Est du village les eaux sont dirigées vers la mare communale ; les eaux de la route de Rumont, Route d'Amponville et Rue Grande sont dirigées vers le Sud en direction de Rumont par un fossé qui longe la RD 103 jusqu'à un bassin d'infiltration communal.

3. PERSPECTIVES

Dans le cadre de la mise en œuvre du PLU, les dispositions réglementaires prévoit pour toute nouvelle construction la réalisation d'un système d'assainissement au droit des parcelles concernées. Dans ce cadre une superficie minimale est exigée afin de permettre la réalisation de ces systèmes de traitement.

De même la gestion des eaux pluviales doit se faire à l'échelle des parcelles afin d'éviter de surcharger des rejets intempestifs sur le domaine public qui ne bénéficie pas des infrastructures susceptibles de gérer ces ruissellements.

C. DECHETS

1. ORGANISATION

La collecte des ordures ménagères est assurée par le SIEOM de Boissy-aux-Cailles et le traitement par le SIREDOM (Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et Ordures Ménagères) dont le siège est situé à Morangis et qui regroupe 126 communes de Seine et Marne et de l'Essonne

Le ramassage des ordures ménagères est hebdomadaire et celui des emballages ménagers se fait par quinzaine.

Le tri sélectif des déchets ménagers est instauré sur la commune avec un tri par foyer au moyen de bac permettant d'accueillir les matériaux recyclables mais également par l'implantation dans la commune de points d'apport volontaire (verre et papier en particulier)

2. TRAITEMENT DES DECHETS

2.1. Ordures ménagères

Les ordures ménagères font l'objet d'un ramassage hebdomadaire et étaient ensuite dirigées vers l'usine de traitement des résidus ménagers du SIREDOM sur l'écosite de Vert le Grand dans l'Essonne.

Ce site gère l'ensemble des différents déchets produits à l'échelle du périmètre d'intervention du SIREDOM

2.2. Verre et tris

Les emballages ménagers sont collectés par quinzaine alors que le verre et les papiers et journaux sont collectés au travers de points d'apport volontaires.

Les verres et les emballages ménagers recyclables sont réceptionnés sur le site de l'usine d'incinération de Vert le Grand

2.3. Volumes traités

Le total collecté des ordures ménagères pour le compte du SIREDOM s'élève à 208 890 tonnes en 2012, soit pour les ordures ménagères, un ratio de 421 kg/hab/an, pour les encombrants un ratio de 14,37 kg/hab/an, pour les verres un ratio de 11kg/hab/an, pour les emballages un ratio de 39 kg/hab/an et pour les journaux magazines un ratio de 3 kg/hab/an.

Rapport d'activités 2011 SIREDOM

http://www.siredom.com/pdf/SIREDOM_Rapport_Activite-2011.pdf